



COMPTE RENDU DU Conseil de la communauté Séance du 10 février 2016

L'an 2016, le 10 février à 19 heures, le Conseil de la communauté s'est réuni à la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Aubusson, sous la présidence de M. Michel Moine, président.

■ ETAIENT PRESENTS

DÉLÉGUÉS TITULAIRES • Mesdames, Messieurs, Michel MOINE, Isabelle PISANI, Jean-Claude VACHON, Renée NICOUX, Jean-François RUINAUD, Jean-Luc VERONNET, Marie-Françoise VERNA, Jean-Marie LEGUIADER, Georges LECOURT, Christian ARNAUD, Gérard AUMEUNIER, Valérie BERTIN, Claude BIALOUX, Jacques BOEUF, Michelle COLLETTE, Philippe COLLIN, Robert CUISSET, Nicole DECHEZLEPRETTE, Jean Louis DELARBRE, Yvette DESMICHEL, Serge DURAND, Isabelle GRAND, Jean-Luc LEGER, Pierrette LEGROS, Mireille LEJUS, Brigitte LEROUX, Thierry LETELLIER, Maurice MAGOUTIER, Catherine MOULIN, Gilles PALLIER, Jeanine PERRUCHET, Bernard PRADELLE, Denis PRIOURET, André RENAUX, Alex SAINTRAPT, Dominique SIMONEAU, Didier TERNAT, Corinne TERRADE, Annie WOILLEZ

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS • Mesdames, Messieurs, Jean Marie CAUNET, Roland DEUILLARD faisant suite au(x) remplacement(s) suivant(s) : Jean-Paul BURJADE par Roland DEUILLARD, Jacques GEORGET par Jean Marie CAUNET, Gérard CHABERT par Evelyne PINLON

■ ETAIENT EXCUSES.....

Guy BRUNET, Gérard CHABERT, Mathieu CHARVILLAT, Michel DIAS, Philippe GILLIER, Martine PAUFIQUE-DUBOURG, Martine SEBENNE

PAMI EUX, AVAIENT DONNÉ POUVOIR • Philippe GILLIER à Jeanine PERRUCHET, Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Corinne TERRADE, Martine SEBENNE à Bernard PRADELLE

Le président ayant constaté le quorum atteint, il déclare la séance ouverte.

SECRETARE DE SEANCE

A l'unanimité, Monsieur Jean-Luc LEGER est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Le président donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 8 décembre 2015 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

M. Denis PRIOURET rectifie les propos qui lui sont attribués : il a voulu dire que « la disparition des départements aurait été cohérente après la création imposée des grandes régions et des grandes intercommunalités ».

Mme Isabelle GRAND : dans les 2 derniers rapports, il est noté que le vote a eu lieu à bulletins secrets, ce qui n'est pas le cas.

Dans le tableau des effectifs il est mentionné qu'un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe passe en 2^{ème} classe, or c'est l'inverse.

Sous ces réserves, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

<->

M. Michel MOINE propose de passer directement au point 13 pour la présentation des actions du Parc Naturel Régional de Millevaches. Il donne la parole à Jean-Luc LEGER et souhaite la bienvenue à celles et ceux qui sont venus pour l'occasion, notamment au directeur, aux élus et aux agents qui l'accompagnent.

M. Jean-Luc LEGER s'exprime en tant que vice-président du Parc, pour présenter le bilan et les perspectives d'avenir dans le cadre du renouvellement de la Charte et des instances élues cette année. Né il y a 12 ans, le Parc arrive à un moment fondamental de son histoire et va s'agrandir des 15 nouvelles communes qui ont demandé à y entrer.

Les membres du bureau syndical du Parc présents ce soir, M. Gérard SALVIAT, M. Michel LACOUTURIERE, M. Philippe CONNAN et Mme Catherine MOULIN se présentent.

Pour l'instant, une équipe du bureau restreint conduit les affaires courantes du Parc et s'est proposée pour présenter le bilan et l'avenir par le biais des communautés de communes. Il nous a semblé que les communes qui n'appartiennent pas au Parc seraient aussi intéressées de savoir ce qui s'y passe.

Les 15 communes qui frappent à la porte sont en majorité des communes creusoises. C'est un signe de dynamisme pour le Parc.

La présentation complète est disponible sur le site internet du PNR de Millevaches à l'adresse :

<https://chartepnrmillevaches.files.wordpress.com/2016/02/support-papier-com-com-creuse-grand-sud.pdf>

A la fin de la présentation **M. Jean-Luc LEGER** rend hommage à Christian AUDOUIN qui a été président du Parc pendant 11 ans.

M. MOINE remercie les intervenants pour cette présentation qui l'a beaucoup intéressé, car tous les élus n'ont pas le même niveau d'information selon qu'ils

appartiennent ou non à une commune du Parc. Aubusson, malgré ses tentatives, n'appartient pas au Parc !

M. Jean-Marie LE GUIADER demande ce qu'est une « commune associée » comme Aubusson ? Quel est le rôle d'une commune associée ? Quels en sont les avantages ? Si Aubusson l'est, pourquoi pas des communes comme Blessac, Saint-Alpinien ou Saint-Maixand ?

M. Gérard JOBERTON indique qu'il s'agit du statut de « commune partenaire » : ce sont des communes qui ne sont pas dans le périmètre classé par décret ministériel, mais qui peuvent nouer des partenariats étroits avec le PNR, pour toute action, sur des bases conventionnelles à définir. Dans les statuts ce n'est pas encore tranché, mais on peut imaginer qu'elles rentrent dans le syndicat mixte du Parc selon des critères particuliers à définir aussi.

Aubusson pourrait devenir une commune partenaire majeure pour le Parc. C'est un projet à monter. Il n'y a pas de facteur limitant pour que les villes périphériques au Parc deviennent communes partenaires. La fédération des Parcs préconise que ce soit plutôt des villes mais le système est très souple et soumis à une décision du comité syndical.

Mme Renée NICOUX revient sur la position du Conseil Départemental de la Haute-Vienne qui s'est retiré il y a plusieurs années du financement du Parc. Qu'en est-il de cette position pour les années à venir et aura-t-elle une influence sur les deux autres conseils départementaux qui pourraient être tentés de se retirer ?

M. LEGER explique que les présidents des conseils départementaux de Creuse et de Corrèze ont été rencontrés très récemment. Une rencontre avec les 3 présidents est prévue le 18 mars pour que les 3 départements aient une démarche similaire. M. LEGER dit ne pas savoir si le Conseil Départemental de la Haute-Vienne va revenir. Il se pourrait que non. Certes les départements connaissent de grandes difficultés financières et peuvent être tentés de réduire leur participation. Les craintes sont réelles. Nous gardons l'espoir, mais rien n'est fait ! Il y aura au moins une démarche concertée.

Il souligne que la Haute-Vienne a payé son arriéré de cotisation qui représentait environ 340 000€

Mme Catherine MOULIN ajoute qu'une action comme Isol'Toit a démarré sur des communes du Parc puis a évolué sur toutes les communes de Creuse Grand Sud, même non membres du Parc.

1) ADHÉSION À UNE MISSION FACULTATIVE DU CENTRE DE GESTION

La communauté de communes souhaite engager, avec la Ville et le CCAS d'Aubusson, une démarche expérimentale de mutualisation avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse pour la réalisation de la paye des agents et des indemnités des élus.

Cette prestation entre dans le cadre des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion, encadrées par les articles 23 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les objectifs de cette démarche de mutualisation sont :

- une meilleure efficacité dans la réalisation de cette mission confiée à une équipe experte
- un recentrage du service intercommunal sur le suivi financier

Le conseil d'administration du Centre de Gestion a approuvé la mise en oeuvre de cette démarche expérimentale. Le financement de cette mission facultative est fixé à hauteur de 10 € par fiche de paye ou bulletin d'indemnité.

Il est proposé au conseil d'approuver cette mise en oeuvre.

M. MOINE précise que nous avons été à l'initiative de cette proposition que le Centre de Gestion a examinée positivement. La paye n'est pas au cœur de métier de la communauté de communes. Cette opportunité permet de libérer du temps agent pour d'autres tâches administratives.

Cette démarche pourrait s'étendre à d'autres collectivités et peut-être revoir ultérieurement les conditions tarifaires.

Toutes les déclarations annexes à la paye sont incluses dans la mission.

Mme Jeannine PERRUCHET précise que le Centre de Gestion est à la recherche de nouvelles missions. C'est une expérimentation, mais le coût de revient diminuera si d'autres collectivités adhèrent.

M. Bernard PRADELLE demande si la prestation va jusqu'à la mise sous enveloppe du bulletin de paye.

M. Jean-Sébastien COMBE indique que tout est dématérialisé mais que nos services feront la mise sous enveloppe des bulletins. Cependant, toutes les démarches de constitution classique de la paye, jusqu'à la DADS, sont incluses dans la prestation.

M. PRADELLE estime que c'est un peu cher.

M. MOINE ne le pense pas. Il précise que les prix du marché pour ces prestations tournent plutôt autour de 13€ par feuille de paye.

M. Jean-Claude VACHON souhaite savoir quel est le coût global annuel.

M. MOINE répond qu'il sera d'environ 10 000€ par an, avec un démarrage prévu en avril.

Adopté à l'unanimité

| |
|--|
| 2) EXPÉRIMENTATION DU TÉLÉTRAVAIL |
|--|

L'article 133 de la loi Sauvadet du 12 mars 2012 a offert un cadre législatif à l'introduction du télétravail au sein de la fonction publique. Ce texte, en attente de décret d'application, s'inscrit dans la lignée de l'accord européen du 16 juillet 2002 et

de l'accord national interprofessionnel étendu du 19 juillet 2005.

Creuse Grand Sud souhaite expérimenter la mise en oeuvre du télétravail afin de faciliter le maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap. Les agents éligibles doivent pouvoir justifier d'une décision de la Commission des Droits

et de l'Autonomie des personnes handicapées (CDAPH) portant reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) au sens de l'article L5213-1 du code du travail. Les missions qui leurs sont dévolues par leur cadre d'emploi et leur fiche de

poste doivent être compatibles avec une situation de télétravail à domicile ; elles auront donc une dominante administrative.

Il est précisé que la mise en oeuvre du télétravail implique, au minimum, deux journées hebdomadaires de présence physique dans les locaux de la communauté de communes.

Enfin, cette mise en oeuvre est encadrée par un protocole d'accord individuel conclu entre l'agent et la communauté de communes fixant les règles applicables et les moyens mis en oeuvre.

Il est proposé au conseil de la communauté d'approuver cette expérimentation.

M. MOINE explique que nous avons déjà un agent concerné par le télétravail, du service des ADS, et que cela fonctionne bien.

Adopté à l'unanimité

3) TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de pourvoir aux besoins de la collectivité au service chargé de la voirie, Monsieur le Président propose de créer les postes suivants :

- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Il est précisé que l'agent était actuellement en contrat à durée déterminée

M. MOINE propose la création d'un poste d'agent technique de 2^{ème} classe à temps complet. Il s'agit d'acter l'accompagnement de l'évolution de carrière d'un agent. Ce n'est pas une création ex nihilo.

Adopté à l'unanimité. Deux abstentions (Bernard PRADELLE, Martine SEBENNE).

4) EPIC OFFICE DU TOURISME. PRÉCISION SUR LES STATUTS ET DÉSIGNATION DU COMPTABLE

PRECISION SUR LES STATUTS

Dans le cadre de sa démarche de conseil aux collectivités, les services de la Sous-Préfecture nous ont fait part de recommandations ou de nécessités de précision quant aux statuts de l'EPIC Office du tourisme adoptés lors de la dernière séance.

Ainsi, à l'article 8, **il est proposé de substituer** :

« Le budget préparé par le directeur est présenté par le Président au comité de direction qui en délibère avant le 31 mars de chaque année. »

par :

« Le budget préparé par le directeur est présenté par le Président au comité de direction. ».

En effet, il ne semble pas opportun de fixer une date limite au sein des statuts, alors même que la réglementation le prévoit par ailleurs et que celle-ci peut évoluer, notamment les années de renouvellement des conseils.

De même, pour lever toute ambiguïté, à l'article 2, **il est proposé de substituer** :

« **Le collège 1** est composé de quinze (15) conseillers communautaires en exercice titulaires au comité de direction et de quinze (15) conseillers communautaires en exercice suppléants au comité de direction, **désignés** par le Conseil Communautaire pour la durée de leur mandat communautaire. »

par :

« **Le collège 1** est composé de quinze (15) conseillers communautaires en exercice titulaires au comité de direction et de quinze (15) conseillers communautaires en exercice suppléants au comité de direction, **ELUS** par le Conseil Communautaire pour la durée de leur mandat communautaire. »

DESIGNATION DU COMPTABLE PUBLIC

Les services de la direction départementale des finances publiques ont été interrogés quant aux modalités de désignation du comptable public de l'EPIC Office du tourisme.

Il est proposé au conseil d'approuver la désignation de la Trésorière d'Aubusson Saint Sulpice les Champs en qualité de comptable public de l'EPIC Office du tourisme de la communauté de communes Creuse Grand Sud.

Mme Isabelle GRAND expose les rectifications demandées par la sous-préfecture d'Aubusson.

Elle précise qu'il s'agit bien de la désignation du *comptable public*.

| |
|---|
| 5) EPIC OFFICE DU TOURISME. ELECTION DES MEMBRES POUR LE COLLÈGE DES ÉLUS AU COMITÉ DE DIRECTION |
|---|

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L.133-1 à L133-10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 décembre 2015.

L'Etablissement public industriel et commercial (EPIC) « Office de tourisme intercommunal », créé au 1er janvier 2016, est géré par un Comité de direction dont le premier collège est composé de quinze (15) conseillers communautaires en exercice titulaires et de quinze (15) conseillers communautaires en exercice suppléants.

Suite à l'appel à candidature, les Conseillers suivants se portent candidats en tant que membres titulaires au Comité de direction de l'EPIC :

1. COLLIN Philippe
2. DECHEZLEPRETRE Nicole
3. DELARBRE Jean-Louis
4. GRAND Isabelle
5. LETELLIER Thierry
6. MOINE Michel
7. PALLIER Gilles
8. PAUFIQUE-DUBOURG Martine
9. PERRUCHET Jeanine
10. PRADELLE Bernard
11. RENAUX André
12. SAINTRAPT Alex
13. VACHON Jean-Claude
14. VERNA Marie-Françoise
15. WOILLET Annie

Les Conseillers suivants se portent candidats en tant que membres suppléants au

Comité de direction de l'EPIC :

1. BIALOUX Claude
2. COLLETTE Michelle
3. CUISSET Robert
4. LEGER Jean-Luc
5. LEGROS Pierrette
6. LEGUIADER Jean-Marie
7. MOULIN Catherine
8. RUINAUD Jean-François
9. SIMONEAU Dominique
10. TERRADE Corinne
- 11.
- 12.
- 13.
- 14.
- 15.

Il est proposé au conseil de procéder au vote.

Mme Isabelle GRAND rappelle que nous avons fait un appel à candidature, mais qu'il reste 4 places de suppléants à pourvoir.

M. PRADELLE demande s'il n'y a pas un problème de forclusion sur le dépôt des candidatures.

M. COMBE répond que les candidatures ont été faites dans les temps. Il s'agit d'erreurs matérielles, il n'y a pas de problème de recevabilité.

M. MOINE demande si les titulaires maintiennent leur candidature. M. Thierry LETELLIER propose de passer sa candidature de titulaire à suppléant.

Ont proposé leur candidature comme suppléant(e) : M. CAUNET, Mmes PISANI et LEROUX, M. LETELLIER.

Sur proposition de M. MOINE, il est effectué un vote global sur la liste.

Sont ainsi élus :

Membres titulaires au comité de direction de l'EPIC :

- > COLLIN Philippe (unanimité)
- > DECHEZLEPRETRE Nicole (unanimité)
- > DELARBRE Jean-Louis (unanimité)
- > GRAND Isabelle (unanimité)
- > LEJUS Mireille (unanimité)
- > MOINE Michel (unanimité)
- > PALLIER Gilles (unanimité)
- > PAUFIQUE-DUBOURG Martine (unanimité)
- > PERRUCHET Jeanine (unanimité)
- > PRADELLE Bernard (unanimité)
- > RENAUX André (unanimité)
- > SAINTRAPT Alex (unanimité)
- > VACHON Jean-Claude (unanimité)
- > VERNA Marie-Françoise (unanimité)
- > WOILLEZ Annie (unanimité)

Membres suppléants au comité de direction de l'EPIC :

- > BERTIN Valérie (unanimité)
- > BIALOUX Claude (unanimité)
- > COLLETTE Michelle (unanimité)
- > CUISSET Robert (unanimité)
- > LEGER Jean-Luc (unanimité)
- > LEGROS Pierrette (unanimité)
- > LEGUIADER Jean-Marie (unanimité)
- > MOULIN Catherine (unanimité)
- > RUINAUD Jean-François (unanimité)
- > SIMONEAU Dominique (unanimité)
- > TERRADE Corinne (unanimité)
- > LETELLIER Thierry (unanimité)
- > CAUNER Jean-Marie (unanimité)
- > PISANI Isabelle (unanimité)

> LEROUX Brigitte (unanimité)

6) TRANSPORTS À LA DEMANDE. CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental de la Creuse propose à Creuse Grand Sud la signature d'une convention de délégation de compétence pour l'organisation de service de transport à la demande. Cette convention, d'une durée de 10 ans, permettra la continuité et le co-financement de la ligne de Transport à la Demande Faux-la-Montagne-Felletin-Aubusson, qui est conventionnée depuis plus de 12 ans.

Cette ligne est la seule éligible et en service actuellement sur le territoire intercommunal.

L'année 2015 a été consacrée à la réalisation d'une étude sur le transport à la demande. Pour autant, la réalité des coûts associés au développement de nouvelles lignes ne permet pas de donner dans l'immédiat une mise en oeuvre opérationnelle.

Aussi, la présente convention s'applique rétroactivement au 1er septembre 2015, afin d'assurer la poursuite du co-financement de la ligne Faux-la-Montagne-Aubusson. Le prix du billet pour l'usager est de 4€ aller-retour, correspondant au tarif plafond fixé par le Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental apporte à la communauté de communes une subvention annuelle à hauteur de 50% du déficit de fonctionnement de ce service.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer avec le Conseil Départemental de la Creuse la convention annexée à la présente délibération

Mme Michelle COLLETTE demande si cette ligne fonctionne les samedi et dimanche.

M. LETELLIER explique que le trajet aller-retour a lieu seulement le vendredi, jour de marché à Felletin. Les usagers sont des personnes âgées et le transporteur est un taxi.

M. PRADELLE s'interroge si le Conseil Départemental ne suivait pas cette demande.

M. MOINE rappelle que pour l'instant c'est dans son règlement d'aide, et c'est lui qui nous a proposé la convention. Quand le service est payant, le Conseil Départemental prend une plus grande partie du déficit à sa charge.

Adopté à l'unanimité

7) ACCORD-CADRE RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE. ATTRIBUTION

La communauté de Communes a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre de travaux de voirie pour ses besoins. L'accord cadre est passé pour une durée de 4 années et vise à sélectionner deux entreprises qui seront mises en concurrence pour la mise en oeuvre de chaque marché subséquent.

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Performances en matière de protection de l'environnement selon les indicateurs SEVE pondéré à 10 sur 100 points.

2. Critère Prix des prestations pondéré à 50 sur 100 points.

3. Critère Qualité du mémoire technique pondéré à 40 sur 100 points.

L'analyse du critère prix est réalisée sur le fondement de deux chantiers estimatifs.

Trois entreprises ont candidaté :

- EUROVIA Poitou Charentes Limousin (agence à Aubusson)
- COLAS (agence à La Brionne)
- SIORAT (agence à Bourgneuf).

L'analyse des offres soumise à la commission d'appel d'offre, réunie le 10 février, est la suivante :

| Entreprises | Montant prestations HT évalué avec l'addition des deux détails estimatifs | performances environnementales 10% | note prix 50% | Mémoire technique 40% | NOTE de l'offre |
|-------------|---|------------------------------------|---------------|-----------------------|-----------------|
| EUROVIA | 252 799.36 € | 10 | 50 | 35 | 95 |
| COLAS | 290 870.00 € | 10 | 43.45 | 35 | 88.5 |
| SIORAT | 327 054.58 € | 10 | 38.64 | 30 | 78.6 |

Il est proposé au conseil de la communauté d'entériner la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 10 février 2015.

M. Jean-François RUINAUD indique qu'il a demandé à M. ROULLET de tester les prix proposés par les entreprises sur 2 chantiers hypothétiques en 2016, l'un

à Gioux et l'autre à Aubusson. Il en résulte que Eurovia et Colas sont les mieux placés.

M. MOINE précise que l'accord-cadre permet de retenir 2 prestataires qui vont être remis en concurrence à chaque fois que nous aurons un chantier. Il y a un prix plafond qu'ils ont proposé sur leur bordereau, mais chaque entreprise pourra faire une offre inférieure à ce prix.

M. LETELLIER ajoute que c'est d'après l'expérience des chantiers rivières que nous avons fait cette proposition. L'accord-cadre permet de tirer les prix.

M. RUINAUD pense que l'avantage c'est d'avoir des prix maxi. L'entreprise n°2 devra donc s'aligner. Mais on achète un travail rendu, et non un prix. Pour chaque chantier, les 2 entreprises seront en compétition.

Il souhaite revenir sur le coût des travaux en régie :

Le coût du lamier par une entreprise c'est 84€ TTC/heure. Le coût par un agent est de 25€ de l'heure, auquel s'ajoute 30€ de matériel (consommables + amortissement).

La différence est donc de 29€ entre la régie et une entreprise, soit 232€ par jour.

Pour un camion, le coût entreprise est de 90€ de l'heure.

Pour le tractopelle, notre coût en régie permet encore une économie de 35€/heure.

Il précise que l'amortissement est donné par les entreprises, sur 15 ans. Le service rendu est de qualité, et notre investissement est donc judicieux.

M. PRADELLE remercie M. RUINAUD mais est estimée que les écarts sont sans doute légèrement plus faibles.

M. RUINAUD répond qu'il a utilisé des sources constructeur, donc proches de la réalité.

Adopté à l'unanimité

8) PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS VERSÉES À LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ. APPROBATION D'UNE CONVENTION.

La communauté de communes est membre du syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé.

Les règles statutaires fixent la répartition du financement des actions :

- Pour des actions relevant de l'investissement : 40% pour la région, 40% pour le département et 20% pour la communauté de communes ;
- Pour des actions relevant du fonctionnement : 64,29% pour le département, 28,57% pour la région et 7,14% pour la communauté de communes.

Au regard de ces règles, il convient d'approuver la convention relative au versement des financements de la communauté de communes pour l'année 2016.

Ce financement concerne des opérations de fonctionnement, pour lesquelles la participation de la communauté est imputée au compte 657358 :

- > Participation au fonctionnement du syndicat mixte
- > Participation pour la mise en visibilité du fonds régional de création de tapisseries contemporaines
- > Participation de soutien à la communication liée à l'ouverture de la Cité
- > Participation à la relocalisation du Mobilier national
- > Participation aux intérêts de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts
- > Participation au pôle actif de conservation
- > Participation à la numérisation des collections

Ce financement concerne également des opérations d'investissement, pour lesquelles la participation de la communauté est imputée aux comptes 204171 et 204172 :

- > Participation supplémentaire au volet immobilier pour le financement du désamiantage (204172)
- > Participation pour le fonds régional de création de tapisseries contemporaines (204171)

Il est précisé que le financement de la construction de la Cité internationale est fixé par une autre convention.

Il est proposé que la communauté de communes Creuse Grand Sud approuve la convention annexée et accorde pour le financement de ces opérations les subventions suivantes :

| | |
|--|-------------|
| Participation au fonctionnement du syndicat mixte | 46 090.00 € |
| Participation pour la mise en visibilité du fonds régional de création de tapisseries contemporaines | 15 000.00 € |
| Participation de soutien à la communication liée à l'ouverture de la Cité | 9 855.20 € |
| Participation à la relocalisation du Mobilier national | 2 000.00 € |

| | |
|---|------------|
| Participation aux intérêts de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts | 2 409.74 € |
| Participation au pôle actif de conservation | 6 650.00 € |
| Participation à la numérisation des collections | 1 600.00 € |

| | |
|--|-------------|
| Participation supplémentaire au volet immobilier pour le financement du désamiantage | 11 185.35 € |
| Participation pour le fonds régional de création de tapisseries contemporaines | 60 000.00€ |

M. Jean-Louis DELARBRE explique que le chantier est en bonne voie et que l'emménagement va pouvoir commencer au mois de mars, pour une ouverture en juin. C'est un bel outil qui donne déjà un certain dynamisme : les commerçants d'Aubusson et de Felletin s'organisent pour profiter au mieux de ce projet. Leurs devantures pourront reprendre les couleurs de la Cité.

M. PRADELLE demande si ces financements ont vocation à être pérennes.

M. MOINE répond positivement, sauf bien sûr pour l'investissement.

Adopté à l'unanimité

9) RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE LA CHARTE

La communauté de communes s'est engagée sur la voie de la création d'un réseau de lecture publique dont l'objectif est de contribuer aux loisirs, à la culture et à la documentation de la population par l'accès, l'usage et la diffusion de différents médias : texte, image, son, vidéo. Il présente également des expositions et des animations à vocation culturelle en complément de son service. Il propose des actions permettant l'accès aux nouveaux médias et aux nouveaux supports de transmission des oeuvres, des idées, et tous les autres domaines à vocation culturelle ou ludique. Le réseau Creuse Grand Sud fait partie du réseau de la Bibliothèque Départementale de la Creuse (BDC).

Dans l'immédiat, cette action porte sur la mise en réseau de sept sites :

- Felletin
- Aubusson
- Faux la Montagne
- Gentioux
- Vallière
- St Sulpice les Champs
- La Villedieu

Il est proposé au conseil de la communauté d'approuver le règlement intérieur propre à ce réseau ainsi que la charte Internet associée (en annexe)

M. MOINE évoque le cas de Saint-Maixand et demande si la bibliothèque de cette commune souhaite intégrer le réseau, ce qui n'est pas une obligation.

Mme GRAND explique qu'il y a eu des contacts avec les bénévoles de cette bibliothèque mais qu'il semble qu'elle soit en phase de redémarrage, c'est pourquoi elle n'intègre pas le réseau dès maintenant. Bien sûr le réseau n'est pas fermé. Toute bibliothèque pourra le rejoindre par la suite.

Mme COLLETTE demande s'il est possible d'écouter de la musique avec un casque dans les bibliothèques.

Mme GRAND pense que oui, car ce n'est pas défini comme interdit.

Adopté à l'unanimité

10) RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE. MODIFICATION DES TARIFS DE LA MÉDIATHÈQUE

La mise en oeuvre d'un réseau de lecture impliquerait la multiplication dans les diverses bibliothèques communale d'une régie de recette pour encaisser l'adhésion des quelques adhérents résidant hors de la communauté de communes. Cette multiplication aurait pour effet une charge administrative accrue pour une recette très symbolique.

Ainsi, par mesure de simplification, il est proposé d'amender la délibération n°2013-021 du conseil de la communauté de communes Aubusson-Felletin relative au tarif de la médiathèque.

Il était prévu, pour les résidents extérieurs, une adhésion annuelle avec 2 heures de connexion Internet :

- Tout public : 10€
- Etudiants : 4€
- Familles nombreuses : 4€
- Jeunes (<18 ans) : gratuit
- Demandeurs d'emploi : gratuit
- Vacanciers : 4€

Il est proposé d'étendre la gratuité à l'ensemble des publics pour l'adhésion individuelle pour 12 mois avec 2 heures de connexion.

Mme GRAND explique qu'il serait compliqué d'installer des régies de recettes dans les 5 bibliothèques du réseau, pour des bénéfices qui resteraient modestes. Le plus simple, et pour avoir une égalité de traitement entre tout le monde, est donc de faire la gratuité dans tous les points de lecture publique.

Adopté à l'unanimité

11) MARCHÉ À BONS DE COMMANDE D'ÉTUDES DE SOL POUR LE SPANC. ATTRIBUTION

Pour répondre aux attentes de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la communauté de communes a décidé de lancer un marché à bons de commande afin de proposer aux usagers intéressés par la campagne de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif une solution simple et négociée pour effectuer une étude de sols préalable et obligatoire.

Huit entreprises ont déposé une offre. Les offres sont classées selon les critères fixés au règlement de la consultation : prix (40%), qualité du mémoire technique (60%).

1°) Critère Prix

| CANDIDAT | VILLE | PRIX HT | TVA | PRIX TTC | NOTE PRIX (40%) |
|------------------------------|--|----------|----------|----------|-----------------------|
| CONCEPT Environnement | MAISON ALFORT (94) / EVREUX (27) | 290.00 € | 58.00 € | 348.00 € | 20.00 |
| IDDRE | SAIGNES (15) | 390.00 € | 78.00 € | 468.00 € | 14.87 |
| INFRALIM | GUERET (23) | 600.00 € | 120.00 € | 720.00 € | 9.67 |
| IMPACT Conseils | CHATELUS LE MARCHEIX (23) | 370.00 € | 74.00 € | 444.00 € | 15.68 |
| HTE | GUERET (23) | 389.00 € | 77.80 € | 466.80 € | 14.91 |
| CE BTP GINGER | LIMOGES (87) | 495.00 € | 99.00 € | 594.00 € | 11.72 |
| TERRENIS | NEVERS (58) | 360.00 € | 72.00 € | 432.00 € | 16.11 |
| HYDRO 41 | SUEVRES (41) | 300.00 € | 60.00 € | 360.00 € | 19.33 |

2°) Critère Qualité du mémoire technique

| CANDIDAT | VILLE | APPRECIATION DU MÉMOIRE | NOTE QUALITE DU MÉMOIRE (60%) |
|------------------------------|----------------------------------|---|-------------------------------|
| CONCEPT Environnement | MAISON ALFORT (94) / EVREUX (27) | Dossier complet. Pas d'information sur la mise en œuvre de la prestation au plan local. Un engagement de réalisation en deux semaines. Références nombreuses. | 18.00 |
| IDDRE | SAIGNES (15) | Pas de document exemple. Références sérieuses. Pas d'information sur les délais de réalisation. | 12.00 |
| INFRALIM | GUERET (23) | Succint mais correct | 14.00 |
| IMPACT Conseils | CHATELUS LE MARCHEIX (23) | Très bien. Maximum 1 mois. | 18.00 |
| HTE | GUERET (23) | Très bien. Prestation complète en 4 semaines et demie. | 17.00 |
| CE BTP GINGER | LIMOGES (87) | Très bien. Prestation complète en 6 semaines. | 16.00 |
| TERRENIS | NEVERS (58) | Succint. Pas d'information sur les délais de mise en œuvre d'une prestation complète. Impose un regroupement des commandes par lot de 10. | 12.00 |
| HYDRO 41 | SUEVRES (41) | Trop succint. Aucune information sur les moyens et références. Pas d'information sur les délais de réalisation. | 10.00 |

Classement global

| CANDIDAT | NOTE GLOBALE PONDEREE |
|-----------------------|-----------------------|
| CONCEPT Environnement | 18.80 |
| IDDRE | 13.15 |
| INFRALIM | 12.27 |
| IMPACT Conseils | 17.07 |
| HTE | 16.16 |
| CE BTP GINGER | 14.29 |
| TERRENIS | 13.64 |
| HYDRO 41 | 13.73 |

Il est proposé, conformément à l'analyse des offres, de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse :

→ Concept Environnement, soit pour une étude : 290.00 € HT / 348.00 € TTC

M. Claude BIALOUX informe le conseil que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce soir et propose d'attribuer ce marché au moins-disant : Concept-Environnement. Ce cabinet a une excellente note technique, et c'est le prix qui fait la différence.

M. MOINE précise que ce cabinet est à la fois le mieux et le moins disant. Nous avons le devoir de veiller à la dimension financière car chaque usager va devoir payer cette étude de sol qui est obligatoire.

Mme Françoise VERNA demande si c'était bien VEOLIA qui faisait autrefois cette prestation.

M. MOINE indique que non, c'est une obligation nouvelle fixée par la loi. Il nous faut choisir un bureau d'études indépendant.

M. BIALOUX ajoute que cela concerne uniquement les personnes qui sont éligibles aux subventions dans le cadre de la réhabilitation des assainissements. Le taux de subvention est de 60% à 80% selon les cas.

Adopté à l'unanimité

12) PRESTATION D'ÉTUDE DE SOL POUR LA CAMPAGNE DE RÉHABILITATION DES DISPOSITIFS D'ANC. FIXATION DE TARIF

Afin de déterminer le niveau de tarif de cette prestation, afin d'intégrer les coûts administratifs liés à la gestion de ce marché et de la facturation aux usagers, il est proposé de déterminer le coût en majorant le prix facturé par l'entreprise pour la prestation de 10%.

Ainsi, le prix HT pour une étude serait fixé à 319 € HT soit 382.80 € TTC.

Il est proposé au conseil d'entériner ce tarif.

M. BIALOUX précise que le tarif, y compris le coût administratif, est subventionné à 60%.

Mme NICOUX demande si le client fait bien appel à l'entreprise. Dans ce cas comment fait-on pour facturer la majoration appliquée par la communauté de communes?

M. BIALOUX répond que l'entreprise va facturer sa prestation à la communauté de communes. Puis le client paye le coût de la prestation à la comcom.

Il est rappelé qu'il a été délibéré l'année dernière pour un surcoût de 18€.

M. COMBE répond que ce surcoût de 18€ porte uniquement sur les contrôles et c'est une charge qui incombe en partie à VEOLIA. Dans le cas présent, le travail administratif est à la charge entièrement de la communauté de communes, ce qui explique la différence

M. PRADELLE estime que si le particulier avait pu s'adresser directement à l'entreprise, il n'y aurait pas eu besoin de majoration, car la communauté de communes n'aurait pas eu de travail administratif.

M. MOINE explique que le coût moyen unitaire est de 500€. Le fait de mutualiser la commande nous permet de baisser le prix que nous répercutons sur le client. C'est pour cela que nous avons fait un appel d'offres, et nous avons déjà une centaine de demandes.

Mme MOULIN indique que plusieurs propriétaires de sa commune ont bien reçu l'information mais ne sont pas présents sur le territoire. Pourrait-on envisager de refaire des réunions au début de l'été ou leur distribuer des documents ?

M. BIALOUX propose de ressortir des documents et en donner aux communes.

Adopté à l'unanimité

14) DÉNOMINATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

M. LE GUIADER souhaite indiquer au conseil que toutes les demandes de la commission sports ont été regardées de très près, en particulier les patères. Celles-ci sont posées. De même, un cahier de doléances a été posé à l'entrée. Les cartes bancaires sont acceptées depuis quelques jours, avec un paiement sans contact pour les petites sommes.

Pour le nettoyage, M. LE GUIADER a décidé qu'il n'y ait pas en permanence quelqu'un dans les vestiaires, pour ne pas être accusé de voyeurisme. Donc

le ménage sera fait le plus souvent possible tout en respectant l'intimité des gens.

Il y a la question des files d'attentes à résoudre. Nous allons voir pour allonger les périodes d'abonnement.

La commission a proposé plusieurs noms pour la piscine : Aqua Grand Sud, Plein Soleil, Aqualis, Aqua Sud, Piscine des Lissiers.

2 noms ont été conservés : Plein Soleil (comme l'ancienne piscine) et AquaSud

Au final, il est proposé AQUASUD.

M. MOINE explique que Plein Soleil n'était pas vraiment le nom de la piscine mais celui du programme. Aquasud lui semble être un bon choix.

Il ajoute que l'inauguration aura lieu le 11 mars à 15h en présence du ministre délégué aux sports M. Kanner. Chaque délégué recevra un carton d'invitation.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Contrat Territoire Lecture :

Mme GRAND présente la tenue d'un évènement au sein du réseau de lecture publique, le « printemps des bibliothèques », pendant tout le mois de mars. Il sera financé par les aides du Contrat territoire Lecture, sur les 3 années. Il y aura 2 spectacles de conte et une exposition sur les 7 lieux, ainsi que des animations faites par les agents de la médiathèque.

Comparatif des taux d'imposition :

M. MOINE explique que le document distribué vise à contrebattre certaines idées reçues sur la fiscalité de notre communauté de communes et d'Aubusson.

On constate que dans bien des cas nous sommes très bien placés, contrairement à ce qu'on entend dire dans certains territoires voisins. Nous sommes comparables à Auzances, Bellegarde, Boussac, Chénerailles, Guéret, Gouzon.

Cela vous permet de replacer les choses dans leur réalité.

Au niveau communal, on constate que le taux de foncier bâti sur Aubusson est inférieur à bien d'autres communes creusoises, qui ont un taux parfois équivalent à l'addition de nos taux communaux (Aubusson) plus intercommunaux !

Il ajoute que l'Association des Communautés de France met à disposition sur son site un portail permettant de simuler les fusions de communautés de communes. C'est intéressant car cela permet de comparer les Coefficients

d'Intégration Fiscale, les Dotations et bien d'autres paramètres. Notre CIF est plutôt bon. Auzances-Bellegarde fait mieux, mais grâce à la compétence écoles ce qui est très intégrateur.

Mme COLLETTE demande pourquoi Bourganeuf n'a pas de taux sur le foncier.

M. Philippe COLLIN répond qu'ils n'ont pas choisi de voter de taux à l'échelle intercommunale.

Maison de Santé :

M. PRADELLE souhaite savoir si un appel de candidatures est fait pour la faisabilité et le choix entre un bâtiment neuf et l'ancien hôpital. De plus, y a-t-il des professionnels de santé dans les jury de choix des prestataires.

M. Alex SAINTRAPT répond que la date limite de remise des candidatures pour l'étude était hier : ce n'est donc pas encore dépouillé. Quand nous aurons vu l'aspect économique de l'affaire, les professionnels de santé pourront entrer dans le jury.

Ce sont des choses qu'on évoque en toute transparence en commission santé, et cette réunion s'est réunie à plusieurs reprises.

M. MOINE, sous réserve des résultats de l'étude, estime qu'en réhabilitation, il faut compter environ 1000€/m². En construction neuve, avec la RT2012, on est plutôt à 1800€/m².

Il évoque les rencontres territoriales de santé qui se sont tenues le 29/01. Les échanges d'expériences et les rencontres ont été très enrichissantes, par exemple avec la MSP d'Ussel, nos homologues de Boussac, et d'autres exposés très intéressants.

Nous avançons main dans la main avec les professionnels, quel que soit leur statut. Tout cela va dans le bon sens, avec une bonne collaboration entre tous, une meilleure coordination entre les différents acteurs.

On a eu beaucoup de remerciements de la part de l'infirmière libérale qui est la cheville ouvrière de ce projet. L'ARS et la nouvelle Région nous suivent également avec beaucoup d'intérêt.

M. MOINE a prévu un rendez-vous avec la présidente du conseil départemental pour évoquer l'immeuble de la rue Jules Sandeau.

La séance est levée à 21h.